

Paris, le 28 Juin 2022

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP « La Française Carbon Impact Income » (Parts I :
FR0010909150 ; parts R : FR0011176338)**

Objet : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Carbon Impact Income » suite à la modification du prospectus de son fonds maître « La Française Lux – Carbon Impact Income »

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement (FCP) La Française Carbon Impact Income et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du FCP La Française Carbon Impact Income a décidé de modifier le compartiment La Française LUX –Carbon Impact Income de la SICAV de droit luxembourgeois La Française Lux (ci-après l'« OPC Maître »), compartiment maître de votre FCP La Française Carbon Impact Income (ci-après le « FCP »). Cette modification entraînant par conséquent la modification de votre FCP.

Ainsi, la société de gestion La Française Asset Management a décidé de modifier (i) l'indice composite sur lequel le fonds s'appuie pour réduire des émissions de gaz à effet de serre, (ii) la fourchette d'exposition au risque de change.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Par conséquent, le prospectus du FCP sera modifié comme suit :

- L'indice composite est désormais le suivant: "20% MSCI World net total return USD Index (NDDUWI Index) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) +40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index). "

en lieu et place de

"20% MSCI World HD net total return USD Index (M1WDHDVDIndex) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) +40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index). "

- « A compter du 20 juillet 2022, l'exposition du portefeuille au risque de change (après couverture) ne dépassera pas 50% de l'actif net »

en lieu et place de

« L'exposition du portefeuille au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net »

Ces modifications apportées à la documentation réglementaire du FCP n'ont aucun impact sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et les frais du FCP qui demeurent inchangés.

Quand cette opération interviendra ?

La modification du prospectus du FCP ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et sera effective en date du 30 juin 2022.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais¹ le rachat de vos parts à tout moment, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/Risque : OUI
- Augmentation du profil de risque : OUI
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération n'a pas d'impact sur votre fiscalité. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.



Quelles sont les principales différences de votre FCP avant et après les modifications ?

| | Avant les modifications | Après les modifications |
|---|--|---|
| Régime juridique et politique d'investissement | | |
| Indicateur de référence | 20% MSCI World HD net total return USD Index (M1WDHDVDIndex) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) +40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index). | "20% MSCI World net total return USD Index (NDDUWI Index) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) +40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index). |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Modification du profil de rendement/risque | | Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : | |
| Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 | |
| Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques | Risque de change : max 10% | A compter du 20 juillet 2022 : Risque de change : max 50% | + |

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et du prospectus du FCP Absorbant. Le DICI, le prospectus ainsi que les différents reportings et rapports sont disponibles sur le site internet : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc HIVERT
Président
La Française Asset Management

